

## COMMUNE DE LAUSSONNE

### PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022 A 20 H 15

Date de convocation : 05 / 04 / 2022  
Effectif légal du conseil municipal : 15

#### Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Gérard MIALON
X	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER	X	Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 0

Excusé(s) représenté(s) : 2

Mme Sandrine EXBRAYAT représentée par Mme Emilie ARSAC  
Mme Marie-Hélène CHAPUIS représentée par M. Alain SABATIER

Secrétaire de séance : Mme Audrey IACONA

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Vote des comptes de gestion 2021
- 2 Vote des comptes administratifs 2021
- 3 Vote des subventions aux associations
- 4 Vote des budgets 2022
- 5 Vote de ligne de trésorerie
- 6 Questions diverses

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Vote des taux des taxes locales
- Affectations du vote des budgets

et précise que ces 2 ajouts seront traités après le point n° 3 et avant le point n° 4

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces 2 rajouts

---

## **1 . VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021**

### **Budget Principal**

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve par voix 11 Pour , 3 Contre , 1 Abstention

### **Budget Lot Coustilles 2**

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve par voix 15 Pour , 0 Contre , 0 Abstention

### **Budget Lot Préchaud 2**

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve par voix 15 Pour , 0 Contre , 0 Abstention

## 2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

### Budget Principal

Hors de la présence de M Fernand CHAIZE, maire, sous la présidence de Michel MIRMAND

#### Fonctionnement :

Dépenses = 799 124,44 €  
Recettes = 1 012 620,22 €  
*Excédents antérieurs reportés* : 0,00 €  
Résultat de clôture de 213 495,78 €

#### Investissement :

Dépenses = 793 678,56€  
Recettes = 630 409,54 €  
*Déficits antérieurs reportés* : 285 223,96 €  
Résultat de clôture de - 163 269,02 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix Pour , 3 Contre , 1 Abstention approuve le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes .

### Budget Lot Coustilles 2

Hors de la présence de M Fernand CHAIZE, maire, sous la présidence de Michel MIRMAND

#### Fonctionnement :

Dépenses = 168 319,24 €  
Recettes = 168 319,24 €  
*Excédents antérieurs reportés* : 0,00 €  
Résultat de clôture de 0,00 €

#### Investissement :

Dépenses = 168 319,24 €  
Recettes = 168 319,24 €  
*Déficits antérieurs reportés* : 0,00€  
Résultat de clôture de 0,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes .

### Budget Lot Préchaud 2

Hors de la présence de M Fernand CHAIZE, maire, sous la présidence de Michel MIRMAND

#### Fonctionnement :

Dépenses = 272 342,29 €  
Recettes = 272 342,29 €  
*Excédents antérieurs reportés* : 0,00 €  
Résultat de clôture de 0,00 €

#### Investissement :

Dépenses = 359 008,95 €  
Recettes = 271 525,20€  
*Déficits antérieurs reportés* : 0,00 €  
Résultat de clôture de - 87 483,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes .

### 3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire indique qu'il y a lieu d'inscrire au budget primitif 2022 les subventions suivantes . Il demande aux présidents des associations de communiquer le compte d'exploitation annuel et précise que la subvention sera versée après réception de celui-ci et se réserve le droit de ne pas attribuer l'aide s'il n'est pas fourni .

Le Maire informe que le coût de revient d'un élève de l'école publique pour l'année scolaire 2020/2021 est de 712 €

- Dotation de fonctionnement école privée Notre-Dame :  
30 élèves X 712 = 21 360 €
- Comité Foire : 800 €
- ASA et MH Sports : 800 €
- Visiteuses Hôpitaux 200 €
- APE école publique: 500 €
- Bibliothèque : 515 € (1 030 habitants X 0,50 €)
- Association de portage des repas à domicile : 1 200 €
- Association des donneurs de sang : 100 €
- Association Sport école publique : 400 €
- Participation classe de découverte cycle 3 école publique ; 1 296 €
- 

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre , 3 abstentions décide d'inscrire au Budget Primitif, article 6574, les subventions ci-dessus .

#### **Ajout n° 1 : Vote des taux des taxes locales :**

Le Maire expose qu'il ne souhaite pas augmenter les taux pour l'année 2022 qui s'établissent comme suit :

- Taxe foncière bâti : 33,27 %
- Taxe foncière non bâti : 51,09 %

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention décide de ne pas augmenter les taux .

#### **Ajout n° 2 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

##### **Budget Principal**

Après avoir examiné les comptes administratifs 2021 du Budget Principal , le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 soit 213 495,78 € à la section d'investissement .

Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 3 Contre, 1 Abstention, approuve cette affectation.

##### **Budgets annexes Les Coustilles 2 et Préchaud 2**

Après avoir examiné les comptes administratifs 2021 de ces 2 budgets annexes , le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 soit 0,00 € à la section d'investissement de ces 2 budgets

Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 3 Contre, 1 Abstention, approuve cette affectation.

#### 4 . VOTE DES BUDGETS 2022

##### Vote du Budget Primitif 2022 - : Budget Principal de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 3 Contre, 1 Abstention vote le Budget Primitif qui s »élève en dépenses et en recettes à

<b>BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT COMMUNE</b>			
Par chapitre	DEPENSES	Par chapitre	RECETTES
Charges générales	326 881,00 €	Atténuation de charge	10 500,00 €
Charges de personnel	268 600,00 €	Transfert de section	1 189,00 €
Atténuation de produit	47 700,00 €	Produits services, domaines ventes	56 600,00 €
Virement section invest.	188 153,24 €	Impôts et taxes	484 974,24 €
Transfert entre section	38 000,00 €	Dotations,subventions,participations	445 721,00 €
Autres charges de gestion	115 500,00 €	Autres produits gestion courante	38 000,00 €
Charges financières	49 000,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
Charges exceptionnelles	800,00 €		
Dotation amortissement	350,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 036 984,24 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 036 984,24 €</b>

<b>BUDGET SECTION INVESTISSEMENT COMMUNE</b>			
Par chapitre	DEPENSES	Par chapitre	RECETTES
Exécution d'invest reporté négatif	163 269,02 €	Virement de la section fonctionnement	188 153,24 €
Transfert entre section	1 189,00 €	Transfert entre section	38 000,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Immobilisations corporelles	35 439,00 €
Emprunts et dettes	188 300,00 €	Dotations,fonds divers,réserves	213 495,78 €
Reste à réaliser 2 021	681 720,58 €	Subventions d'investissement	71 981,00 €
Immobilisations corporelles	286 883,32 €	Emprunts et dettes	157 300,00 €
Immobilisa. incorporelles	2 000,00 €	Reste à réaliser 2 021	618 992,90 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 323 361,92 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 323 361,92 €</b>

##### Vote des Budgets Primitifs Coustilles 2 et Préchaud 2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention vote le Budget Primitif qui s »élève en dépenses et en recettes à

Budget	Lot Les Coustilles 2
Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 215 525,00 € Recettes : 215 525,00 €	Dépenses : 384 015,00 € Recettes : 384 015,00 €

<b>Budget</b>	<b>Lot Préchaud 2</b>
Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 297 110,29 € Recettes : 297 110,29 €	Dépenses : 428 833,86 € Recettes : 428 833,86 €

## 5 . VOTE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Pour le besoin de trésorerie de la Commune Le Maire explique qu'il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d' Epargne , aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 365 jours
- Taux d'intérêt applicable TAUX FIXE de 0,99 %
- Commission de non utilisation 0,25 %
- Frais de dossier 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstention approuve et autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions ci-dessus

## 6 . QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande qu'un groupe de travail et de réflexion sur les économies d'énergie soit créer .

Emilie ARSAC, Guillaume HABOUZIT, Gérard MIALON, Michel MIRMAND, Odile ROMIEU se portent volontaires .

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 40**

